

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2019-08-20x-00986 Référence de la demande : n°2019-00986-031-001

Dénomination du projet : Programme IPEV 1201 CYCLELEPH

Lieu des opérations : -Département : TAAF

Bénéficiaire : IPEV

MOTIVATION ou CONDITIONS

Renouvellement de demande d'un programme général sur l'écologie, l'éthologie et la physiologie de l'Elephant de Mer à Kerguelen en période de mue.

La présentation générale du programme qui comporte 6 études manque, notamment le lien entre les différentes études.

L'impact environnemental des manipulations est renseigné de même que les mesures de précaution prises, cependant quel est l'impact à long terme des anesthésies (effet cumulé?)

Dates de fin du programme (sauf études qui rentrent dans le cadre d'un suivi des populations(5 et 6)?

Pas de compte-rendu des manipulations antérieures.

Une présentation des avancées du programme serait utile.

Les réponses à ces demandes devront être fournies l'an prochain en cas de renouvellement.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 7 octobre 2019

Signature :

